

Avis d'attribution

Pouvoir adjudicateur

NOM ET ADRESSES :

OPHEA - Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg

24, Route de l'Hôpital

CS 70128

67028 STRASBOURG

Adresse internet : <http://www.ophea.fr/>

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.achatpublic.com/>

Accès électronique à l'information (URL) : <http://www.achatpublic.com/>

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique : <http://www.achatpublic.com/>

Objet

Objet : Prestation de débouchage, curage, vidange et nettoyage sur l'ensemble du patrimoine d'Ophéa

Numéro de référence: AO23/17

Code CPV principal : 90470000 Services de curage des égouts

Type de marché : Services

Description succincte:

Le présent accord-cadre a pour objet :

- Le débouchage et le curage de conduites et de colonnes EU, EV et EP dans les bâtiments et curage réseaux d'assainissement extérieur
- La vidange et le nettoyage de séparateurs d'hydrocarbures et de fosses de relevage, curage réseaux d'assainissement extérieurs, Entretien et maintenance des pompes de relevage

Lieu d'exécution : Code NUTS: FRF11 Bas-Rhin

Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots: non

Type de procédure

Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du

Code de la commande publique.

Description des prestations :

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum. Il sera attribué à un opérateur économique. L'accord-cadre est passé avec un maximum de 810 000 € HT par période soit un maximum de 2 430 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.

Critères d'attribution :

Valeur technique: 40 %

Prix des prestations : 60 %

Attribution du marché

Marché n°: 2023/189

Un marché/lot est attribué: oui

Date de conclusion du marché: 17/01/2024

Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues: 3

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques: non

Nom et adresse du titulaire

ATIC SA
3 Rue de l'uranium
67800 BISCHHEIM

Renseignements complémentaires

Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

PROCÉDURES DE RECOURS :

Tribunal administratif de Strasbourg,
31, Avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

Date d'envoi du présent avis : 23/01/2024

Le Directeur Général
Julien MATTEI